

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SEPT FÉVRIER DEUX MIL VINGT QUATRE

L'An deux mil vingt-quatre le sept Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31/01/2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle (21h20) - LÉON Martine (21h20) NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne (21h00) et AUCHER Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, RIBEIRINHO Valérie qui donne pouvoir à BARREAU Fabien et VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge.

LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc (jusqu'à 21h20) et DENIS Adèle qui donne pouvoir à HARDOUIN Jean-Pierre jusqu'à 21h20).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FERNANDES Anne-Sophie

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil du 09 Janvier 2024 est approuvé.

Remarques :

déviation bus : Marc BADILLER fait remarquer que la région, nous a refusé la déviation via la forêt (pendant les travaux de la Chapelle) mais, par contre, a autorisé celle de St Benoit.

Panne chaufferie Bois : Stéphane RASPAUD indique que DALKIA aurait dû nous proposer une solution palliative (chaufferie mobile) car il n'y a pas respect du délai de réparation. Monsieur le Maire rappelle que c'est le constructeur HARGASSNER qui met du temps à intervenir, DALKIA est venu mais ne peut réparer. Un recommandé va être envoyé pour dénoncer le « hors délai » et demander déduction du surcoût de fioul.

Chauffage crèche : Côme PASQUALIN signale des écarts de températures à la crèche (de 14° à 28°).

I - LIGNE DE TRESORERIE

Afin de faire face aux variations de niveau de trésorerie, une consultation d'établissements bancaires a été réalisée, en vue de contracter une ligne de trésorerie (concours de trésorerie, inscrit hors budget dans les comptes financiers de la classe 5 et destiné à la gestion de la trésorerie de la collectivité) pour un montant de 200 000 euros maximum.

Entendu et comparé les deux offres proposées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité ; (16 pour) le Maire ne prenant pas part au vote) ;

DÉCIDE de signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

Durée : 1 an

Montant : 200 000 €

Taux variable : index de référence + marge sur index

Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0,00 %,

Marge : 1,10%

A titre indicatif en Décembre 2023 : 3,934% auquel est ajouté une marge de **1,10 %**.

Soit à ce jour **3,9340% + 1,10= 5,034%**

Commission d'engagement : 300 € 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 132 € (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat)

- Paiement des intérêts : Chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des déblocages (base 365 jours).
- Mode de tirage et de remboursement : à réception d'une demande écrite de votre part (lettre, télécopie ou courrier électronique), conforme au modèle de « demande d'avis de tirage » ou « demande de remboursement » fourni lors de la signature de la convention.
- Les dates des tirages et des remboursements doivent être positionnés sur des jours ouvrés.
- Chaque avis de tirage ou de remboursement doit nous parvenir 3 jours ouvrés avant la date souhaitée.
- Pas de frais de mise à disposition des fonds
- Versements des fonds via la procédure de crédit d'office auprès du Comptable Public.
- Versement des fonds via la procédure de crédit d'office auprès du Comptable Public.
- Remboursement des fonds via la procédure de débit d'office auprès du Comptable Public.
- Mise en place : Signature d'une convention autorisée par le Conseil Municipal.
- Echéance de la ligne : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé à cette date fait l'objet d'un mouvement automatique de remboursement par la procédure de débit d'office.

AUTORISE Monsieur le Maire (ou ses Adjointes délégués aux finances) à signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2024-009 Publiée le 08/02/2024 reçue en Préfecture le 08/02/2024

Arrivée de Fabienne DELÉPINE à 21h00

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de plusieurs demandes d'aides financières ; voyages scolaires lycéens, voyage élèves jumelage, frais d'adressage. Délibérés en questions diverses.

Arrivée de Martine LÉON et Adèle DENIS à 21h20

II - DEMANDE DE SUBVENTION STAGE A L'ETRANGER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, une demande d'aide financière pour un stage universitaire à l'étranger.

Il s'agit d'une étudiante en 3^{ème} année de Médecine qui a été sélectionnée pour effectuer un stage clinique de 10 semaines à SAN FRANCISCO (USA) dont le but est de découvrir de nouvelles technologies scientifiques et pratiques des médecines orthopédique et du sport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré majoritairement (7 contre, 12 abstentions) **REFUSE** l'aide financière demandée.

N° 2024-010 Publiée le 14/02/2024 reçue en Préfecture le 14/02/2024

III - CONTRAT FOURNITURE ELECTRICITÉ

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de fourniture d'électricité 2024-2025.

Ces trois dernières années, nous étions sous contrat à tarifs déréglementés et n'avons pas subi les hausses.

Malgré nos relances (depuis octobre dernier) pour obtenir une nouvelle proposition, notre contrat est arrivé à terme au 31/12/2023.

Le 2 Février notre interlocuteur EDF Collectivité nous a contacté et proposé plusieurs offres.

	OFFRE 1	OFFRE 2
Durée d'engagement	2 ans	2 ans
Nombre de points d'énergie	32	32
Conso prévisionnelle annuelle	64 361 kWh/an	64 361 kWh/an
Prix moyen fourniture	13,44 c€/kWh	13,36 c€/kWh
Budget fourniture (capacité, CEE)	8 649,10 €	8 597,42 €
Budget acheminement	7 009,44 €	7 009,44 €
Budget total HT	15 658,54 €/an	15 606,86 €/an

Les tarifs actuels sont fonction des prix du marché et de ce fait, au vu des offres, sont passé du simple au double.

Au vu de ces éléments et du contenu détaillé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée unanime (19 pour) ;

CONSIDERE que les tarifs Heures Creuses / Heures Pleines ne sont pas adaptés aux usages de la Collectivité (bâtiments communaux non utilisés en heures creuses).

SOUHAITE un contrat d'un an

DEMANDE une nouvelle offre avec tarif de base pour les bâtiments pour une durée d'un an.

AUTORISE le Maire à signer l'offre qui se révèlera la plus avantageuse.

N° 2024-011 Publiée le 08/02/2024 reçue en Préfecture le 08/02/2024

IV - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Suite à la Commission finances du 29 Janvier 2024, une liste de projets a été effectuée :

Opération	Libellé	Montant
76 - Matériels - Mobiliers	Achat tondeuse	24 000 €
83 – Bâtiments Communaux	Etude Aubanage église	15 000 €
98 – Groupe Scolaire	Etude thermique	20 000 €
	Cour maternelle	106 110 €
108 – Réseaux Secs	Eclairage public PPI 2024	17 519 €
110 - Voirie	Voirie 2024	100 000 €
	Réfection des voiries	100 000 €
	Accessibilité cimetièrre	25 000 €
	Pressoir	35 000 €
	Terrains piste cyclable	20 000 €
	Pump Track	60 000 €

Ces projets seront réalisés en fonction des subventions que l'on pourra obtenir et des capacités budgétaires.

V - DÉCISIONS DU MAIRE

Les délégations utilisées en Décembre 2023 (peu nombreuses) seront ajoutées à la liste de celles réalisées en janvier 2024, dans le compte rendu du Conseil de Février 2024.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

11/12/2023 : NADIA signalisation : 5 177,03 € (panneaux rues)
 15/12/2023 : DARTY : 374,51 € (sèche linge école)
 27/12/2023 : ASSISTEAUX : 100 € (entretien adoucisseur)
 30/12/2023 : BEST : 2 980 € (plaquettes bois)
 05/01/2024 : CHAUVREAU : 540 € (canalisations sanitaires cantine)
 05/01/2024 : DALKIA : 898,17 € (remise en état chaudière bois)
 08/01/2024 : Ets LEGER : 2 777 € (Fuel école)
 15/01/2024 : Ets LEGER : 2 917 € (Fuel école)
 19/01/2024 : JML Technology : 470 € (2 bornes wifi mairie)
 26/01/2024 : JML Technology : 347 € (routeur + borne DECT cantine)
 31/01/2024 : Ets LEGER : 2 924,50 € (Fuel école)
 31/01/2024 : TPPL 15 T d'enrobé stockable
 05/02/2024 : PLG : 923,23 € (Matériels entretien ménager)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :
 - 02/02/2024 une concession 50 ans (E 2 - cimetière du Bourg)
 - 02/02/2024 une superposition de 50 ans (C 100 - nouveau cimetière La Chapelle)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a été décidé de ne pas préempter :

- 28 bis Cité des Acacias (AM 937 - 939)
- 4 rue des Orchis (ZV 269)

N° 2024-012 Publiée le 14/02/2024 reçue en Préfecture le 14/02/2024

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Demande remboursement frais immatriculation - Adressage

Monsieur le Maire présente une demande de prise en charge de frais de changement d'immatriculation d'un véhicule, suite au changement d'adresse.

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire à main levée (13 contre, 4 abstention, 1 pour, 1 personne n'a pas pris part au vote) ;

REFUSE de prendre en charge les frais de ré-immatriculation de véhicule suite au changement d'adresse.

N° 2024-013-1 Publiée le 21/02/2024 reçue en Préfecture le 21/02/2024

2 – **Demande remboursement frais professionnels - Adressage**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'un professionnel, qui, pour faire son changement de domicile « pro », s'est vu demander une somme exorbitante de la part de son comptable pour le faire.

Monsieur le Maire explique, que le changement en ligne est plutôt simple et le coût à charge de la publication du changement dans la presse reste abordable.

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire à main levée (14 contre, 3 abstention, 2 pour) ;

REFUSE la prise en charge des frais du changement d'adresse des professionnels.

N° 2024-014 Publiée le 19/02/2024 reçue en Préfecture le 19/02/2024

3 – **Adressage – Demande remboursement numéro de rue**

Monsieur le Maire a reçu des demandes de prise en charge des « numéros » de rue, certains administrés en possédaient des personnalisées à des coût divers et variés. Valérie AUCHER dit que la Commune pourrait peut-être, fournir la plaque de base. Elle se propose d'en faire le recensement.

Le Conseil Municipal, après délibération majoritaire à main levée (9 pour, 7 contre, 3 abstention) ;

FOURNIRA, sur demande express, une « plaque numéro » aux administrés qui ont changé de numéro lors de l'adressage.

N° 2024-015 Publiée le 19/02/2024 reçue en Préfecture le 19/02/2024

4 – **Demande subvention voyage en Italie**

Monsieur le Maire annonce que des élèves Cheiblaisois, qui fréquentent le Lycée Rabelais de Chinon, vont partir en voyage en Italie et sollicitent un subventionnement.

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire à main levée (17 contre, 2 abstention) ;

REFUSE de subventionner ce voyage en Italie.

DIT que la Commune peut mettre à leur disposition du matériel, dans le cadre d'une opération menée en vue de s'autofinancer (vente de viennoiseries, etc...)

N° 2024-016 Publiée le 19/02/2024 reçue en Préfecture le 19/02/2024

5 – **Jumelage DUBIECKO - Demande subvention voyage des élèves**

Monsieur HURTEVENT rappelle la demande de participation pour trois enfants qui iront en Pologne, au titre du Jumelage DUBIECKO (400 € x3).

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire à main levée (7 contre, 9 abstention, 3 pour) ;

REFUSE de participer au financement de ce voyage

CONSEILLE de faire une demande auprès du C.C.A.S.

N° 2024-017 Publiée le 19/02/2024 reçue en Préfecture le 19/02/2024

6 – Adressage

Monsieur le Maire signale que « Chêne Feuillet » et « la Cave » ont été oubliés dans la délibération (2019-087) et ne sont pas normalisés dans l'adressage.

Le Conseil Municipal ARRÊTE les dénominations comme suit :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Chêne Feuillet	Lieu-dit Chêne Feuillet
La Cave	Lieu-dit la Cave

N° 2024-018 Publiée le 08/02/2024/2024 reçue en Préfecture le 08/02/2024/2024

7 – Projet réhabilitation grange ZH 25

Monsieur le Maire informe d'une demande de réhabilitation d'une grange en habitation, sur la parcelle ZH 25.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

EMET un avis favorable cette demande.

N° 2024-019 Publiée le 19/02/2024 reçue en Préfecture le 19/02/2024

8 – Point Recensement Population 2024

Monsieur le Maire annonce que le recensement est avancé à 90 % soit 1820 habitants à ce jour. On espère dépasser les 1900, au moins atteindre les 1845 retenus au 1^{er} janvier 2024, pour maintenir nos dotations de l'Etat. Pour rappel, la Dotation Forfaitaire, a une part de calcul, basée sur le nombre d'habitants.

9 – Assignation Abus de pouvoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un administré a lancé une procédure pour « abus de pouvoir », suite au refus de son permis de construire pour la pose d'une antenne CiBi d'environ 16 mètres de hauteur dans un lotissement.

Il prévient qu'il va devoir prendre un avocat spécialisé en urbanisme, au titre de sa délégation d'ester en justice (alinéa 6 de la délibération 2020-016).

10 – Lotissement des Colchiques – rétrocession voirie

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'association des colotis, du lotissement des Colchiques, demande la reprise des voies et réseaux.

Pour rappel, par délibération n° 2019-121 du 09/12/2019, le Conseil Municipal :

***APPROUVE** l'avant-projet du Lotissement « Les Colchiques »*

***S'ENGAGE à intégrer** les espaces communs et VRD dans le domaine public communal, dès que les formalités réglementaires auront été accomplies.*

A ce jour, un acte entre le lotisseur VILLADIM et « l'association des colotis » a été rédigé le 6 mai 2022, suivit d'un PV de réception, avec réserves le 27/02/2023.

Les malfaçons constatées, ne seraient plus du ressort du lotisseur et les Colotis n'ont pas les moyens de supporter les réparations.

Ils nous reprochent, que la Mairie aurait exigé du lotisseur, la création de cette association de Colotis. *A vérifier.*

INFORMATIONS

- Atlas Bio diversité ; suite à réunion en janvier dernier, une convention a été signée

pour 2 ans Cheillé, Saché et Villaines les Rochers (1000 €/an). Une réunion publique aura lieu le 8 Mars à 18h30 à Saché.

- Isolation groupe Scolaire : ADAC rencontre le 11 Mars
- Requalification cour maternelle : TALPA réunion le 12 Février à 14h00
- Accueil des nouveaux habitants : dimanche 10 Février à 10h30 dans la Salle Polyvalente
- Jumelage NISA : Assemblée Générale le 29 Février à 18h salle Claudel à AZAY LE RIDEAU.
- Commission Communale Impôts Directs se réunira le 26 Février à 20h00
- Réunion à SAINT EPAIN le 08 Février en présence du Sous-Préfet de LOCHES, car CHEILLÉ est sélectionné « Village d'Avenir » projet production copeaux bois
- Iona GUEST (pour raisons professionnelles) ne pourra plus participer aux réunions de Conseil le mercredi soir, pourrait-on les déplacer au mardi soir ? *oui de temps en temps*

TOUR DE TABLE

Iona GUEST annonce :

- l'avancée des actions de l'Association « les sens du partage » ;
 - plantations faites, zones délimitées, bacs PMR installés, matériels pour les élèves achetés, panneaux posés et arches montée.
 - Assemblée Générale le 15 mars à 20h00
 - Rallye des « Femmes entrepreneuses » inclusion du handicap ; le 15 Mars sur le jardin partagé
 - Inauguration le 25 Mai lors de la « Fête de la Nature »
- l'inscription du Parc Naturel Régional à la convention RAMSAR, Label de reconnaissance internationale récompensant, valorisant et encourageant à poursuivre les actions de gestion durable des zones humides de son territoire.

Côme PASQUALIN rappelle que l'on a la gestion des fluides pour le plancher chauffant de la crèche et que l'on doit relancer DALKIA. N'oublions pas de refacturer la chaleur. Il manque des serrures et demande qui est en charge des huisseries du bâtiment ? *la CCTV.*

Stéphane RASPAUD

- rappelle le dernier compte-rendu concernant les vols de fuel et qu'il faut sécuriser la trappe et faire le suivi des consommations.
- signale l'intrusion d'une personne âgée, dans la cour pendant la pause méridienne, suivie d'une altercation avec un élève. Il demande pourquoi le portail était ouvert ? pourquoi il n'y avait pas de surveillant ? *c'était au moment des changements de services du réfectoire, il y avait les surveillants et Coline sur place. Quelle procédure pour éviter cela ? Certains jours les portes des maternelles sont ouvertes, pour aérer. Prévoir une Commission de sécurité*

Rodolphe PARMENTIER signale que le bus a été siphonné (50 Litres), caméra ?

Jean-Claude MENEAU indique :

- la replantation de 250 peupliers (1 800 € H.T.) et qu'il faudrait épandre du répulsif cervidés « trico » sur les 1000 plants.
- une demande de stockage de « têtes de coupes de bois » sur le terrain communal derrière la gare en attendant le débardage final. *Oui au retrait par temps sec.*

Jean-Pierre HARDOUIN annonce que ; le chemin du Moulin du Roi est refait, des trous ont été bouchés rue des Poiriers (déviation pendant les travaux), le parking des Chanvrils est réparé et le pressoir Gallo Romain a été livré.

Anne-Sophie FERNANDES confirme l'arrivée du pressoir Gallo Romain, rendu contre la promesse de sa mise en valeur (protection, réparation, bâchage) des devis sont en cours pour demander une subvention au titre de la Taxe de Séjour (CCTVI) et une pour l'étagage du chêne. Elle demande qu'on envoie un courrier de remerciements au transporteur. Commission Générale « Tourisme » Samedi 17 Février à 10h30.

Jean-Serge HURTEVENT :

- demande quand sera fait le soutènement du chêne ? *prochainement Marc BADILLER s'en occupe*
- signale que le Chemin des Champs Fretins a été défoncé par le constructeur (du 11)
- informe que trois personnes dans le Bourg n'arrivent pas à être raccordées à la fibre. *Monsieur le Maire demande un état des relances pour les relayer à Sylvie GINER, Maire de MONTBAZON, Vice Présidente SMO Val de Loire Numérique.*

Fabienne DELÉPINE :

- annonce le retrait du dépôt « sauvage » Chemin de la Gadouillère,
- remercie pour la réfection du Chemin du Moulin du Roi,
- regrette que l'auteur des dégradations de la Forêt des Naissances, n'ai pas participé aux replantations,
- signale des problèmes d'éclairage public au Vaurichard, suite aux travaux d'enfouissement. *Marc BADILLER dit que le souci serait que le réseau E.P. suit l'ancien tracé de la RD 17. les travaux ont été réalisés par une entreprise, pour le compte du SIEIL, et on est en attente du compte rendu.*
- demande si on laisse les barrières sur la piste cyclable ? *Jean-Pierre HARDOUIN répond, oui ce n'est pas assez sec et l'eau ne s'évacue pas.*
- Pose le problème d'agents à la cantine.

Adèle DENIS rappelle que leur animation « danses de salon » démarre le 29 Février à la salle polyvalente (chaque dernier jeudi du mois de 14h30 à 17h).

Marc BADILLER :

- demande que l'on interdise la circulation aux Poids Lourds, sur tous les Chemin Ruraux Communaux, qui sont souvent détériorés.
- rappelle que le Feu de Saint Jean doit refaire le plancher sur les poutres de la grange du Bourg (en OSB épais)

Fabien BARREAU signale des loyers communaux impayés

Prochaine réunion le **06 Mars 2024**

Délibérations prises le 07/02/2024

2024-009	LIGNE DE TRESORERIE
2024-010	DEMANDE DE SUBVENTION STAGE A L'ETRANGER
2024-011	CONTRAT FOURNITURE ELECTRICITÉ
2024-012	DÉCISIONS DU MAIRE
2024-013	Demande remboursement frais immatriculation - Adressage
2024-014	Demande remboursement frais professionnels - Adressage
2024-015	Adressage – Demande remboursement numéro de rue
2024-016	Demande subvention voyage en Italie
2024-017	Jumelage DUBIECKO - Demande subvention voyage des élèves
2024-018	Adressage
2024-019	Projet réhabilitation grange ZH 25

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	Pouvoir à F. BARREAU
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs	Pouvoir à A-S FERNANDES	HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			